

## \* Nouveau !

Planter le Décor peut accompagner les projets de vergers publics de vieilles variétés.

Renseignez-vous!

## \* Organisation du programme «Planter le Décor» 2019 :

- 1) Inscription avant la fin juin.
- 2) Visite gratuite du conseiller technique pour certains projets, et constitution des dossiers, avant la fin août.
- 3) Validation des projets par le PETR Centre-Cher, début septembre.
- 4) Commande groupée par le PETR Centre-Cher, fin septembre.
- 5) Distribution du paillage, en octobre ou novembre, et distribution des plants et autres fournitures, début décembre
- 6) Organisation d'ateliers techniques de plantation et de taille dans le courant de l'hiver.

Adopter Planter le Décor, c'est agir sur son environnement proche en faveur de la beauté des paysages, de la préservation du patrimoine local et de la richesse de la biodiversité. Ces actions ont un impact réel pour la réalisation d'un véritable maillage écologique.



Une haie, 10 ans après plantation



Une haie, 6 mois après plantation

### **Vous souhaitez participer au programme «Planter le décor» :**

Contactez Claire SCHNEIDER,  
Chargée de missions PETR Centre-Cher,  
23-31 boulevard Foch  
18023 BOURGES Cedex  
Courriel : [environnement@paysdebourges.fr](mailto:environnement@paysdebourges.fr)

# Planter le décor !



## \* C'est quoi ?

Planter le décor est un programme de plantation à destination de l'ensemble des habitants du territoire du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Centre-Cher\*.

## \* Qui conduit ce programme ?

Cette opération est soutenue par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024.

## \* Dans quel but ?

Ce programme vise :

- A encourager les plantations de haies, bosquets et alignements d'arbres, composés d'essences végétales adaptées à notre climat et à nos sols.
- A sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité de notre région.
- A préserver l'écosystème.
- A replanter des vergers de variétés locales ouverts à tous (ouverts uniquement aux collectivités sur présentation d'un projet détaillé).

## \* Que vous apporte cette opération ?

**Vous pouvez profiter :**

1. D'aides techniques gratuites pour vous informer, vous conseiller sur le choix des essences et concrétiser votre projet de plantation (rendez-vous avec un conseiller pour certains projets\*, organisation d'ateliers plantation et taille).

*\* détails dans le Cahier des Charges Planter le Décor 2019.*

2. D'aide financière directe à hauteur de 50 %\* sur le coût TTC (sous réserve de l'accord de la Région Centre - Val de Loire) :

- des essences adaptées au territoire,
- des fournitures : paillage, collerettes biodégradables, protections contre le gibier et tuteurs.

*\* Taux porté à 80 % dans certains cas.*

## \* Les conditions

Ce programme s'adresse à tous les résidents du territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher (particuliers, agriculteurs, entreprises, collectivités, associations, etc.).

**- LONGUEUR :**

**Haie :** Un minimum linéaire de 100 mètres (sans condition de continuité).

**Bosquet :** Minimum 100 mètres carrés et maximum 1 hectare.

**Alignement d'arbres** (pour souligner une route, un chemin...) : minimum 10 arbres, maximum 20 arbres.

**- ESSENCES :**

Choix des trames types (haie) ou selon une liste établie (bosquets, alignements d'arbres).

**- VISIBILITÉ :**

Doivent être visibles d'une voie ouverte à la circulation publique **pour les particuliers.**

### \*Le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher

**Communauté d'Agglomération Bourges Plus :** Annoix, Arçay, Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle St-Ursin, Le Subdray, Lissay-Lochy, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, Morthomiers, Plainpied-Givaudins, St-Daulchard, St Germain du Puy, St Just, St Michel de Volangis, Trouy, Vorly

**Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry :** Dampierre-en-Graçay, Foëcy, Genouilly, Graçay, Nohant-en-Graçay, St Georges-sur-la-Prée, Saint-Outrille, St Hilaire de Court, Mery-sur-Cher, Thérioux, Vierzon

**Communauté de Communes Terres du Haut Berry :** Achères, Allogny, Allouis, Aubinges, Azy, Brècy, Fussy, Heinrichemont, Humbligny, La Chapelotte, Les Aix d'Angillon, Menetou-Salon, Montigny, Morogues, Moulins-sur-Yèvre, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-deux-Clochers, Parassy, Pigny, Quantilly, Rians, St Céols, St Eloy de Gy, St Georges-sur-Moulon, St Martin d'Auxigny, St Palais, Ste Solange, Soulangis, Vasselay, Vignoux-sous-les-Aix

**Communauté de Communes La Septaine :** Avord, Baugy, Chaumoux-Marcilly, Crosses, Etréchy, Farges-en-Septaine, Gron, Jussy-Champagne, Laverdines, Nohant-en-Gout, Osmoy, Saligny-le-Vif, Savigny-en-Septaine, Soyé-en-Septaine, Villabon, Villequiers, Vornay

**Communauté de Communes Cœur de Berry :** Brinay, Cerbois, Chézy, Lazenay, Limeux, Lury-sur-Arnon, Massay, Mereau, Poisieux, Preuilly, Quincy, Ste Thorette

**Communauté de Communes FerCher Pays Florentais :** Civray, Lunery, Mareuil-sur-Arnon, Plou, Primelles, St Caprais, St Florent-sur-Cher, Saugy, Villeneuve-sur-Cher

**Communauté de Communes Villages de la Forêt :** St Laurent, Nançay, Neuvy-sur-Barangeon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron